

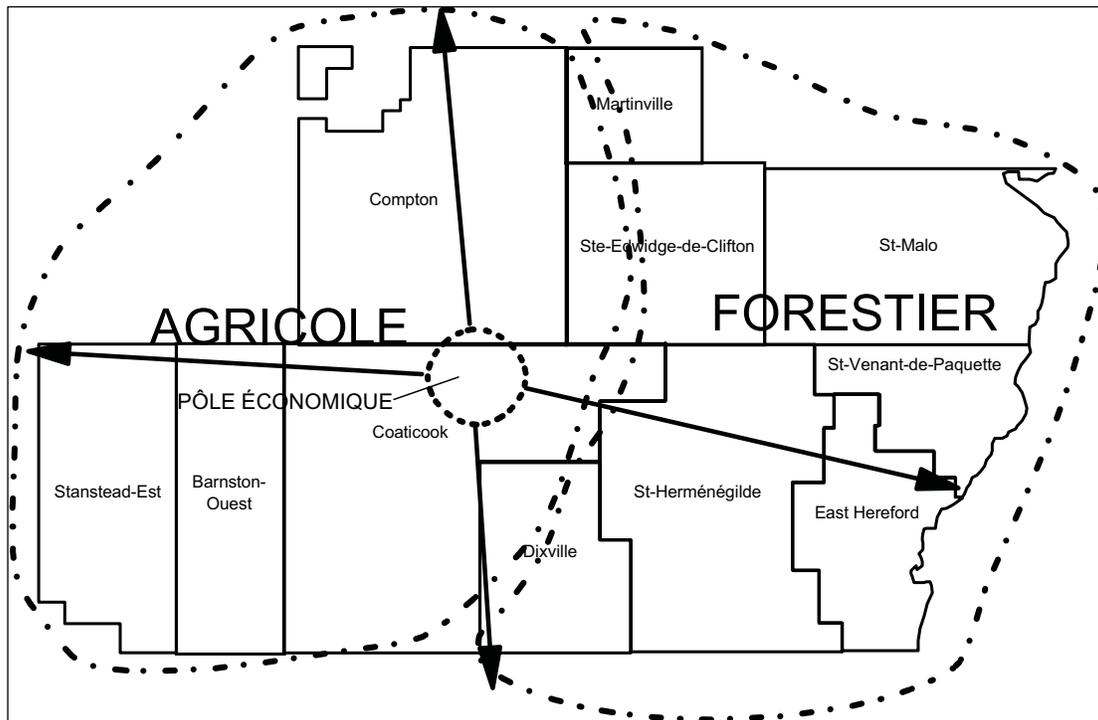
## CHAPITRE 3. LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

### 3.1. LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Le concept d'organisation spatiale exprime de façon sommaire les principales caractéristiques du territoire. Ce concept résulte de l'analyse de l'utilisation du territoire et de ses potentiels.

Dans le cadre du processus de révision du schéma d'aménagement, la MRC de Coaticook a élaboré un concept d'organisation spatiale (figure 3.1) où le concept d'aménagement réfère à trois éléments structurants qui représentent la base du développement économique de la MRC ; le pôle économique, les secteurs de développement liés à la ressource et les axes routiers.

Figure 3.1 : Le concept d'organisation spatiale



#### 3.1.1. Le pôle économique

On retrouve 64% des industries manufacturières de la MRC sur le territoire de la ville de Coaticook. La ville accueille la très grande majorité des emplois de la MRC. De plus, la plupart des centres administratifs, des commerces, des services éducatifs et de santé s'y retrouvent.

Finalement, Coaticook regroupe à elle seule près de 54% de la population. Voici pourquoi le schéma d'aménagement reconnaît Coaticook comme pôle économique. Cette reconnaissance se confirmera par les orientations, objectifs et affectations du présent schéma d'aménagement.

### 3.1.2. Les secteurs de développement liés à la ressource

Dans la MRC de Coaticook, les deux secteurs de développement sont liés aux ressources forestière et agricole. Le territoire de la MRC est sous couvert forestier à plus de 60%. Le reste du territoire, à part les superficies urbaines, est en milieu agricole. L'activité agricole, plus particulièrement le secteur laitier, est à la base de l'économie régionale. De plus, la foresterie est une activité capitale et souvent liée de près à l'agriculture par sa nature. En effet, la forêt de la MRC est totalement privée et appartient, sauf exception, à plusieurs petits et moyens propriétaires; souvent à des agriculteurs. Au premier schéma, le territoire agricole permanent était inclus à l'intérieur d'une seule affectation soit «agro-forestière». Le présent schéma reconnaît désormais trois grandes affectations à l'intérieur de la «zone verte»: *Agricole*, *Rurale* et *Forestière*. Cette situation aura des impacts importants sur la nature du développement et de l'aménagement du territoire.

### 3.1.3. Les axes routiers

Le développement économique de la MRC est influencé par la qualité et la fluidité du réseau routier. Afin de permettre le développement et la consolidation des secteurs de développement et du pôle économique, la MRC identifie quatre routes (141, 143, 147 et Rang IX) et une autoroute (55) (figure 3.1.3) qui sont le squelette du concept d'aménagement. Au présent schéma, ces routes sont reconnues prioritaires pour les raisons qui suivent :

- La route 147 qui traverse la MRC du nord au sud, offre un lien direct vers Sherbrooke et vers les États-Unis en passant par Compton et par le pôle économique (Coaticook), les deux municipalités à caractère urbain de la MRC ;
- La route 141 traverse la MRC du nord-ouest au sud-est joignant l'autoroute 55 aux États-Unis en passant par Coaticook. Cette route est essentielle au développement industriel du pôle économique. Elle est l'accès à Montréal et aux États-Unis ;
- La route 143 qui traverse la partie ouest de la MRC, du nord au sud, offre un lien direct vers Sherbrooke et vers les États-Unis. De plus, cette route est un lien important entre Waterville et Coaticook ;
- Le chemin du Rang IX, qui sera bientôt reconstruit, est essentiel à l'équité régionale. Il joue le rôle de lien direct centre-est qui est, jusqu'à ce jour, déficient.

Bien que l'autoroute 55 ne se retrouve que sur le territoire d'une seule municipalité de la MRC, soit Stanstead-Est, elle est néanmoins cruciale pour le développement régional. Lien essentiel entre les États-Unis et l'autoroute 10 (Montréal), cette autoroute représente un avantage indéniable pour la MRC de Coaticook.

Figure 3.1.3 : Les axes routiers

